Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026
ID : 074-200011773-20260615-AG_2026_077-AR

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2026_077
Objet : Délégation de signature donnée à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire, n°CC_2026_0038, en date du 15 avril 2026, portant délégation générale du Conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté du Président n°AG_2026_011 en date du 16 avril 2026 portant délégation de signature donnée à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services exercées par Madame Aline BERTHET, concernée par les dispositions du présent arrêté,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du développement durable, de la transition écologique, de la planification, de l'innovation territoriale, du renouvellement urbain, ainsi que des services relevant de sa délégation, les documents énumérés ci-après :

1.1 Lettres ou bons de commande établis par un gestionnaire relevant de ses services :
- strictement inférieurs à 200 000 €HT pour le service relevant de sa délégation ci-après : la Direction de l'Habitat.
- compris entre 5 000 € HT et strictement inférieurs à 200 000 €HT pour les services relevant de sa délégation ci-après : la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, la Direction de la Gestion des Déchets et la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Économie.

1.2 Invitation aux commissions, instances paritaires, groupes de travail et rencontres entre partenaires,

1.3 Bordereau de transmission de document administratif,

1.4 Tout document relatif à des prêts ou mises à disposition au profit d'Annemasse Agglo de salles, locaux, véhicules ou matériel (notamment courrier de demande, contrat, convention d'occupation, état des lieux, constat), que ce soit à titre gratuit ou bien payant dans la limite du point 1.1,

1.5 Bordereau d'élimination d'archives publiques,

1.6 Lettre de consultation-demande de devis, réponse négative à une demande de devis,

1.7 Procès-verbaux de réception des travaux, études et prestations de service dans le cadre des marchés à bons de commande et relatifs aux bons de commande signés dans le cadre de cette délégation,

1.8 Dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme au nom d'Annemasse Les

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026
ID : 074-200011773-20260615-AG_2026_077-AR

Voirons Agglomération,

1.9 Dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile, avec ou sans demande de réparation, auprès des services de police ou de gendarmerie, ou auprès du parquet,

1.10 Accusé de réception des courriers et documents remis par huissier.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BERTHET, délégation de signature est donnée, **pour le point 1.1** de l'article 1 ci-dessus à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, puis Monsieur Christophe PIGNOT, Directeur Financier.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline BERTHET, délégation de signature est donnée, **pour les points 1.2 à 1.10** de l'article 1 ci-dessus, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire. Il remplace l'arrêté du Président n°AG_2026_011 en date du 16 avril 2026 portant délégation de signature donnée à Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le

Le Président
Gabriel DOUBLET

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 15/06/2026
Qualité : Agglo - Presidence

Notification aux intéressés :

Madame Aline BERTHET
Le :
Signature :

Monsieur Renaud MOISSON
Le :
Signature :

Monsieur Gilles RAVINET
Le :
Signature :

Monsieur Christophe PIGNOT
Le :
Signature :